mateco

VSAA ASFP
Verband Schweizer Arbeitsbühnen Anbieter
Association Suisse des fournisseurs de plateformes de travail
Associazione Svizzera fornitori di piattaforme

Liste de contrôle:
Instructions relatives aux plates-formes élévatrices

Type d'appareil	

	Les instructions suivantes ont été transmises et expliquées à l'utilisateur par le moniteur (les points marqués d'un X à côté de la catégorie d'équipement correspondante doivent être respectés):	Plates-formes élévatrices verticales sur supports (1a)	Plates-formes élévatrices à flèche sur supports (1b)	Plates-formes élévatrices verticales mobiles (3a)	Plates-formes élévatrices à flèche mobiles (3b)
☐	Informations relatives au manuel d'utilisation du fabricant, mode d'emploi, fiches de sécurité	X	X	X	X
☐	Mise en fonctionnement de l'appareil	X	X	X	X
☐	Fonctions du panneau de commande du véhicule et dans la nacelle (faire effectuer toutes les fonctions par l'utilisateur)	X	X	X	X
☐	Référence au schéma de travail	X	X	X	X
☐	Particularités spécifiques de l'appareil :				
	• Charge utile du panier de travail	X	X	X	X
	• Poids de la PEMP	X	X	X	X
	• Fonction de stabilisation	X	X	X	
	• Sécurisation de l'appareil	X	X		
	• Points d'accrochage de la PEMP	X	X	X	X
☐	Risques spécifiques de l'appareil :				
	• Structure du sol et capacité de charge (charge max. sur roues ou supports)	X	X	X	X
	• Effet de catapulte				X
	• Force latérale nacelle / plate-forme	X	X	X	X
	• Effet des vents et des intempéries	X	X	X	X
	• Charge utile en hauteur	X	X	X	X
☐	Abaissement d'urgence				
	• Lieu	X	X	X	X
	• Utilisation / Fonction	X		X	
☐	Comportement en cas d'urgence (point 3 de la liste de contrôle de la Suva):				
	• Contacter l'entreprise de location, le numéro d'urgence est dans le panier ou sur la plateforme	X	X	X	X
☐	Mise hors service / Entretien par le locataire	X	X	X	X

mateco

VSAA ASFP
Verband Schweizer Arbeitsbühnen Anbieter
Association Suisse des fournisseurs de plateformes de travail
Associazione Svizzera fornitori di piattaforme

Liste de contrôle:
Instructions relatives aux plates-formes élévatrices

Principes de base :

- L'instruction et la formation des utilisateurs de plates-formes élévatrices (PEMP) sont décrites dans la recommandation professionnelle FE-310.15f de l'ASFP.
- L'instruction doit être donnée par une personne compétente qui connaît bien la machine et qui dispose d'une formation de démonstrateur (cf. FE-310.15f, chiffre 5.7).
- Pour l'utilisation d'une plate-forme élévatrice, nous vous renvoyons en outre aux listes de contrôle Suva correspondantes pour les plates-formes élévatrices 67064-1.f et 67064-2.
- Conformément aux articles 6 et 8 de l'OPA, la responsabilité de la manipulation et de l'utilisation d'une plate-forme élévatrice incombe en tout temps à l'employeur de l'opérateur de la plate-forme.
- Cette liste de contrôle « Instructions relatives aux plates-formes élévatrices » signée fait office de preuve d'instruction et doit pouvoir être présentée par l'utilisateur sur demande.
- Les utilisateurs de plates-formes élévatrices doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- Les utilisateurs de plates-formes élévatrices doivent être physiquement et mentalement capables d'utiliser la plate-forme élévatrice de manière responsable et avec prudence.
- Pour les appareils homologués pour la route, un permis de conduire valable de la catégorie correspondante doit être présenté.

Pour le reste, les conditions générales de l'ASFP (verbandvsaa.ch) sont applicables.

Lieu	
Date	
N° d'ordre	

Utilisateur	

Démonstrateur	